

Mardi 12 novembre 2019

Bureau - Conseil de la Métropole Rouen Normandie du 4 novembre > Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire 2020 s'est tenu lundi 4 novembre 2019 lors du conseil métropolitain et a permis d'échanger sur le budget qui sera voté le 16 décembre prochain. Reconnue pour sa qualité de gestion, la Métropole Rouen Normandie déclinera pour l'année à venir, un plan d'investissement pluriannuel ambitieux qui intégrera pleinement les engagements pris lors de l'Accord de Rouen pour le Climat, signé le 29 novembre 2018 dans le cadre de la COP 21 locale.

UN BUDGET AMBITIEUX ET RIGoureux

9^{ème} Métropole de France la Métropole Rouen Normandie est puissant outil d'action publique. Elle rend les grands services du quotidien (eau, assainissement, collecte des déchets, transports en commun), de manière efficace, avec une gestion rigoureuse et une tarification solidaire. Elle aménage son espace (urbanisme, voirie, logement, équipements), protège son environnement, relève les défis d'une économie en mutation (port et industrie, quartiers d'affaires, tourisme) pour créer de nouveaux emplois. Le progrès et le changement d'échelle que provoquent la création de la Métropole favorisent la synergie et les mutualisations dans de nombreux domaines ainsi que des propositions audacieuses à l'exemple de l'expérimentation unique en Europe sur le véhicule autonome ou la création de la réunion des musées métropolitains.

Les orientations proposées pour le budget 2020 traduisent la volonté de poursuivre dans cette voie. La Métropole et ses 71 communes doivent se projeter avec confiance dans la prochaine décennie. Le maintien d'un haut niveau d'investissement contribue au dynamisme du tissu économique de la Métropole et crée un effet levier pour le développement du territoire. Cet objectif doit s'accompagner d'une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Le récent incendie de Lubrizol et Normandie Logistique alerte sur les moyens supplémentaires à engager en matière de prévention et de gestion des risques. Sur le fond, il ne fait que confirmer la stratégie de développement du territoire et souligne que même les efforts doivent encore être accentués tant en termes d'attractivité que des démarches de développement durable.

Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2020 devrait s'établir à environ 820 M€. Les investissements qui seront proposés devraient être proches de 250 M€, faisant de la Métropole un acteur essentiel en matière d'investissement public et contribuant ainsi à soutenir l'activité économique locale.

De multiples partenariats attestant la qualité des projets métropolitains permettent d'optimiser les ressources

Depuis novembre 2016, la Métropole s'est engagée dans un **pacte métropolitain d'innovation précisant les domaines stratégiques d'innovation autour de la Seine**. Une enveloppe de 8 M€ a été allouée par l'Etat à la Métropole dans ce cadre. Toutes les actions sont engagées et près de 5M€ ont déjà été perçus. L'Etat soutient également des actions portant sur le **développement de la mobilité durable à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** : Arc Nord-Sud, rénovation du métro, fourniture de bus électriques pour un montant de subventions de plus de 5,3 M€ dont 2.9M€ ont déjà été perçus. L'Etat devrait poursuivre son soutien aux projets de mobilité en apportant **une aide de 1M€ pour le prolongement de la ligne T4 jusqu'au CHU**.

Outre cette dotation, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ces investissements. L'appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d'obtenir de la part de l'Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l'Arc Nord Sud (T4).



Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre **d'Écociété du Programme d'Investissement d'Avenir Ville de Demain**. Près des trois quarts des subventions ont d'ores et déjà été sollicitées.

La Métropole est également lauréate, depuis septembre, de l'**AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » du PIA 3**. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. L'appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional **FEDER/FSE/IEJ 2014-2020**, la Métropole gère, en lien avec la Région, une enveloppe de 9,9 M€ afin de financer des projets structurants sur le territoire. Plus des 3/4 de cette enveloppe sont à présent programmés. Cette enveloppe devrait passer à 14,1M€ sous réserve d'acceptation par la Commission européenne des propositions de re maquettage financier du Programme Opérationnel actuellement à l'étude.

L'avenant au contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie détaille un programme de 57 actions à engager d'ici 2021. Il a été signé le 10 septembre 2018 pour un montant total de coût de projets de l'ordre de 536 M€ HT et un montant d'environ 142 M€ de subventions de la Région Normandie. 22 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole devraient être engagées d'ici la fin d'année 2019 déclinées en 37 conventions pour un montant de subvention de 63 388 691€. Les projets sont en cours de réalisation et les encaissements à fin 2019 devraient atteindre 30 011 071€, représentant un taux de réalisation de 47,34% du montant conventionné. Une actualisation du contrat pourra être envisagée sur 2019-2020 dans le cadre de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Le contrat de développement métropolitain 2015-2020 signé avec le Département de la Seine Maritime porte sur 16 actions pour un montant total de coût de projets de 76,9 M€ HT et une subvention attendue de 24 M€. 10 actions seront engagées d'ici fin 2019 représentant 13 conventions pour un montant de subvention de 18 466 180 €.

La Métropole répondra autant que possible aux appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l'environnement, la transition énergétique ou la mobilité urbaine et durable qui contribueront à développer des actions novatrices et pérennes.

Les finances de la Métropole Rouen Normandie : une gestion rigoureuse permettant un haut niveau d'investissement sans hausse de la fiscalité

Le financement des investissements, assis sur cet autofinancement et sur les subventions reçues, notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département, devra être complété par un recours maîtrisé à l'emprunt. **La capacité de désendettement globale** (8 budgets) restera inférieure à 7 années.

Les orientations budgétaires **de l'exercice 2020 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale**, en réalisant des efforts de gestion significatifs tout en maintenant un niveau d'investissement élevé, moteur de croissance et créateur d'emplois.

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2020, et seront maintenus au même niveau que 2019 : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti, maintien d'un taux « unique » de TEOM de 8,06% - ce qui ne couvre pas la totalité des dépenses du budget des déchets - soit un taux relativement bas comparé aux autres Métropoles et agglomérations. La Métropole maintient également son taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 26,03% qui reste parmi les plus bas des métropoles françaises créées par la loi MAPTAM.

SOLIDARITÉ ET SOUTIEN AUX COMMUNES : UNE PRIORITÉ POUR LA MÉTROPOLE

La Métropole construit son action publique avec l'ensemble des communes - elle en est l'émanation-, recherchant systématiquement la montée en puissance et la complémentarité, attentive à obtenir l'accord de tous sur les grands choix politiques de l'institution. Une gouvernance partagée, des modalités de construction budgétaire largement approuvées, une ingénierie au service de tous, traduisent la volonté maintes fois affirmée de réussir ensemble. Elle conservera en 2020 ses dispositifs de solidarité en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. Ainsi, **la dotation de solidarité communautaire augmentera de 2.5 % par rapport au budget 2019, soit + 409 285 € du fait du dispositif de convergence de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La dotation de solidarité passera de 16,2 M€ à 16,6 M€ en 2020.**



Depuis 2016 et afin de soutenir l'investissement local, la Métropole a décidé de mettre en place **un fonds de soutien à l'investissement des 71 communes (FSIC)**. La Métropole a abondé ce fonds de 60 millions d'euros mobilisables jusqu'en 2020. **En 2019, le montant des aides au titre du FSIC s'est élevé à 7,3 M€ (hors ANRU). L'enveloppe 2020 sera reconduite à l'identique.** Les dossiers ANRU des communes concernées ont tous été

approuvés par le conseil métropolitain, ou le seront d'ici décembre 2019 et le FSIC ANRU pourra dans ce cadre commencé à être mobilisé en 2020.

Concernant le **Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les petites communes (moins de 4500 habitants)**, **600 000€** ont été attribués sur 2019. Il sera proposé de reconduire l'enveloppe à l'identique pour 2020.

Les communes auront la possibilité également de percevoir une nouvelle aide au titre du **Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP)** mis en place en 2017. En 2019, la Métropole s'est engagée pour un montant de 5 244 310 € pour les équipements des communes de Déville-lès-Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly et Plateau Est. **En 2020, une nouvelle enveloppe de 3 M€ sera proposée.**

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET L'EMPLOI

L'action économique de la Métropole s'intègre dans un partenariat effectif étroit avec l'écosystème local pour entretenir un environnement favorable à l'émergence et au développement des entreprises, contribuer au maintien, à la transformation et à la croissance des emplois. Ce partenariat se matérialise notamment par le rassemblement de Rouen Normandy Invest, de la direction du développement économique de la Métropole et de la CCI en un même lieu **afin de favoriser les échanges, la coordination des interventions et de faciliter, pour les entreprises, l'accès aux services proposés par chacun**. L'objectif est aussi d'assurer une continuité de service en direction des entreprises, depuis le soutien à la création jusqu'à l'accompagnement de projets de développement ou d'implantation. Ces actions sont menées en lien avec la Région et son agence de développement. Les partenariats avec les EPCI de l'Axe Seine normand s'accroissent dans le cadre de Territoire d'Industrie pour la promotion d'une filière électromobilité.

⇒ Soutenir les entreprises et le développement économique



Afin d'accompagner la création d'entreprises, **la Métropole entretient son réseau de pépinières**. De nombreuses jeunes entreprises seront encore accueillies en 2020 (55 à ce jour) notamment suite à la sortie de la pépinière de belles entreprises mais également la mise en **place du nouveau dispositif d'accompagnement « La Prépa »**, destiné aux porteurs de projets qui doivent finaliser leur projet avant d'intégrer la pépinière. Au-delà des liens tissés avec les deux Incubateurs historiques que sont Normandie Incubation et Neoma Business School Incubateur, la Métropole renouvellera son soutien en 2020 à l'incubateur Katapult dédié aux projets de l'économie sociale et solidaire afin de l'aider à consolider son modèle économique. Par ailleurs, la Métropole continuera de soutenir l'organisation d'événements en faveur de l'entrepreneuriat en ciblant plus particulièrement les étudiants (Student Start UpWay ; Les Entrepreneuriales ; La journée des jeunes entrepreneurs en ESS...) ou les porteurs de projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville (les cafés de la création).

La Métropole dote, en fonction des besoins, différents fonds de prêts d'honneur gérés par des structures d'accompagnement tels que le réseau Entreprendre, l'ADIE ou l'association Rouen Initiative pour financer des projets de création sur le territoire. L'abondement de ces fonds pourra s'avérer nécessaire en 2020.

En 2020, le soutien de la Métropole à Rouen Normandy Invest sera reconduit afin de poursuivre son action en faveur de la valorisation du territoire : présence dans les conventions d'affaires et les salons, réalisation de supports de promotion territoriale, organisation de rencontres économiques. RNI sera particulièrement mobilisée aux côtés de la Métropole et de l'ensemble des acteurs économiques pour assurer la promotion du territoire après l'accident industriel de l'automne.

La Métropole, aux côtés de 7 autres territoires, a été labellisée Territoire d'Industrie en 2019 par l'État. Cette démarche vise à accompagner la transformation énergétique, écologique et digitale des entreprises industrielles et à favoriser leur développement dans les territoires concernés. Le projet métropolitain ambition d'accélérer la transition de l'industrie automobile vers l'électromobilité en créant une filière industrielle dédiée aux batteries dont les fondements seront posés dès 2020.

Dans ce contexte, la disponibilité foncière est un véritable enjeu. Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir dans le territoire, la Métropole a défini sa stratégie foncière. **En 2020, les opérations d'aménagement seront poursuivies afin d'assurer la production, à moyen et long terme, d'une offre foncière conforme aux besoins des entreprises adaptée au territoire. La réhabilitation des friches est à ce titre tout à fait prioritaire.**

Pour les entreprises qui souhaitent s'implanter, développer leur activité ou investir, la Métropole propose une offre foncière diversifiée et différents dispositifs d'accompagnement. L'aménagement de parcs d'activités attractifs et la reconversion de friches, confiée à la SPL Rouen Normandie Aménagement, demande un engagement financier important qui sera poursuivi en 2020.

Avec quatre dispositifs - dynamique immobilier, dynamique immobilier ESS, dynamique location, dynamique location ESS - qui seront reconduits en 2020, les projets immobiliers des TPE et PME les plus prometteuses pour l'économie locale, notamment en termes de création d'emplois, seront accompagnés par des subventions. **Une enveloppe de 800 000 € sera consacrée aux aides directes aux entreprises** et permettra de faire levier sur les aides régionales pour les investissements immobiliers.

La Métropole compte parmi les territoires à l'échelle régionale et nationale engagés en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et soutient l'écosystème qui intervient auprès des entrepreneurs sociaux. En 2020, il sera proposé de reconduire l'adhésion à l'ADRESS qui a pour mission de développer des entreprises locales et solidaires en Normandie et réunit plus de 60 adhérents. La mission territoriale spécifique pour aider à l'émergence et la consolidation de ces nouveaux projets ESS sur le territoire de la ville d'Elbeuf-sur-Seine sera poursuivie en 2020.

⇒ Structurer l'enseignement supérieur et la recherche autour des Campus Métropolitains



L'action et la notoriété des établissements d'enseignement supérieur et de recherche constituent eux aussi de réels moteurs de développement et d'attractivité. Une réelle dynamique est née sur le Campus du Madrillet à l'issue de l'étude pilotée par l'INSA en étroite concertation avec les établissements, les acteurs économiques, la Métropole et la Région. Les recommandations de l'étude ont permis de construire un

plan d'actions et ont conduits les acteurs à se structurer en « l'Association Campus Sciences et Ingénierie Rouen Normandie » afin d'aboutir à l'émergence d'un pôle international d'attractivité.

Cette dynamique de Campus a d'ores et déjà permis de **travailler au contenu du programme d'un équipement sportif complémentaire, étude dont la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage, à la réalisation d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement et d'un schéma directeur de restauration**. Ces travaux serviront de base de négociation, en 2020, du futur CPER 2021-2027. À l'image de cette démarche, une réflexion globale concernant le positionnement stratégique des autres campus métropolitains doit être menée. L'objectif est ainsi d'assurer la dynamisation des différents campus structurants à l'échelle de la Métropole en gérant, voire en anticipant, les évolutions auxquelles ils doivent faire face.

La création fin 2019 d'une association Campus Santé sur le site de Martainville, soutenue par la Métropole et la Région, s'inscrit dans cette logique. **La stratégie du Campus Santé et ses premières déclinaisons seront finalisées en 2020. La dynamisation du campus du site de Mont-Saint-Aignan est également un axe majeur de cette stratégie**. Ces actions seront complétées par la poursuite de partenariats pluriannuels avec les établissements d'enseignement supérieur tels que l'Université ou NEOMA pour la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès des futurs étudiants, des cadres et des entreprises ou avec le CHU avec lequel la Métropole a signé une deuxième génération de convention 2020-2022.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, LA CULTURE, LE SPORT ET LES LOISIRS

Depuis 2015, la Métropole a engagé des études pour la réhabilitation de l'Aître Saint Maclou. Les travaux ont démarré en mai 2018 pour une durée de 21 mois pour un montant global de 16 810 000€. **À compter de mai 2020, la Régie des Equipements Culturels se verra confier l'exploitation des parties ouvertes au public de l'Aître Saint Maclou. Ainsi, il sera créé un programme de visites et d'animations pour tous les publics.**

Pour sa part, Rouen Normandie Tourisme et Congrès, soutenu par la Métropole, concentrera son activité sur les actions commerciales et la promotion touristique du territoire en capitalisant sur les excellents retours des « Rendez-vous en France », le grand succès de l'Armada mais aussi avec le temps dort du festival Normandie Impressionniste et du lancement de la Seine à vélo. **Il déploiera par ailleurs de nouveaux outils de fidélisation de la clientèle, à travers la refonte du « pass en liberté » par exemple, et une prospection intensive auprès de la clientèle d'affaires.** Les équipes de RNTC et de la Métropole finaliseront la définition du programme des travaux de rénovation du bâtiment à mener à partir de 2021. RNTC participera activement aux démarches de promotion qui devront être spécifiquement renforcées suite à l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique.



Depuis plusieurs années, la Métropole s'attache à développer et valoriser une offre de tourisme de nature qui sera poursuivie en 2020 avec la réalisation des investissements nécessaires à la création du **grand tour de Rouen à VTT** et au développement des services et aménagement le long du tracé de la **Seine à Vélo**.

La Côte Sainte Catherine, site emblématique de la ville de Rouen, fera l'objet d'une étude de valorisation touristique, visant mieux à faire connaître le site tout en maîtrisant les flux de visiteurs.

Depuis fin 2018, un nouveau délégataire assure la gestion du **port de plaisance** : son projet s'attachera en 2020 à intégrer les impératifs du développement durable dans la gestion de l'équipement. Cet engagement devra se traduire aux certifications Port propre et Pavillon Bleu.

L'amélioration de l'**accueil des camping-cars** figure aussi au rang des priorités pour 2020. Plusieurs sites sont à l'étude pour permettre de combler le déficit d'offre en hébergement de plein air. Une réflexion sur la gestion des aires de stationnement et de service sera également menée.

L'observation de l'activité touristique sera améliorée, notamment à l'outil de suivi de la taxe de séjour, qui intégrera les recettes versées par les plateformes de réservation en ligne, et grâce à une étude des retombées économiques du tourisme.

⇒ Un Cœur de Métropole rénové

Une action publique résolue a permis une mutation de grande ampleur de notre paysage métropolitain avec la rénovation et l'embellissement du cœur historique de Rouen, la promenade fluviale sur les quais Rive Gauche, Grand Prix National du Paysage 2018. Ces transformations urbaines impactent très favorablement l'attractivité du territoire.

Le centre historique de Rouen possède un important bâti patrimonial historique de qualité. La ville médiévale attire des habitants de la Métropole, des touristes et des visiteurs. Avec le projet « Cœur de Métropole », il a été engagé un important programme de rénovation du centre historique pour mieux le valoriser en



renforçant la qualité du cadre de vie, l'attractivité des commerces, l'accessibilité des visiteurs et le faire davantage reconnaître au niveau national et international. **Avant la fin de l'année 2019, une grande partie des travaux aura été achevée notamment les trois secteurs Seine-Cathédrale, Cathédrale-quartier des Musées et Vieux Marché.**

Des crédits importants seront proposés en 2020 pour la poursuite des travaux notamment dans la rue Guillaume Le Conquérant et sur les places Foch, Basse Veille Tour et Gaillardbois et des études de maîtrise d'œuvre seront lancées pour la rue de Crosne et son escalier.

⇒ La Réunion des Musées métropolitains (RMM)

L'année 2020 s'inscrit dans la poursuite de la dynamique d'installation et d'identification de la RMM par la population et les partenaires (locaux, nationaux et internationaux). **En 2020 le budget intégrera l'édition du Festival Normandie Impressionniste, le projet Beauvoisine et le chantier des collections, afin de continuer à les rendre accessible au plus grand nombre dans une volonté de promouvoir la création artistique dans son ensemble.** Il intègre également le réagencement du parcours des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts initié en 2019 qui se poursuivra en 2020 et 2021. Seront également inscrites au budget 2020, les phases d'études pour l'aménagement d'un Centre mutualisé de conservation pour la préservation des collections.

Pour le projet Beauvoisine et le projet de rénovation-mise en accessibilité du Musée des Beaux-Arts, les consultations de maîtrise d'œuvre sur la base des conclusions des programmistes seront lancées au cours de l'année. À ce stade de l'avancée de ces projets, l'arrivée des œuvres au centre de conservation est envisagée à la fin du premier semestre 2023.

⇒ Capitale Européenne de la Culture en 2028

En 2018, la Métropole a souhaité engager avec ses partenaires institutionnels une réflexion sur la candidature du territoire au label Capitale Européenne de la Culture en 2028. En 2019 la réflexion engagée par la Métropole avec ses partenaires concernant la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028 s'est concrétisée par la création d'une association dédiée et le recrutement d'un chef de projet accompagné dans ses missions par un cabinet conseil centré sur la stratégie. **2020 se verra mettre en place les premières actions qui permettront d'associer à cette démarche collective les acteurs du champs économique, social, culturel, éducatif et citoyens.**

La Métropole maintiendra son soutien aux opérateurs culturels (106, Zénith, SHED, régie des équipements avec notamment la nouvelle toile impressionniste au Panorama XXL...), à la création et à la diffusion, ainsi qu'au développement qu'elle a initié des festivals SPRING et RUSH.

⇒ Une politique sportive ambitieuse

Avec plus de 70 000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 700 clubs de la Métropole, ce territoire constitue un bassin de vie où le sport représente un levier majeur d'attractivité, d'animation, de cohésion et de vitalité du territoire.



La Métropole souhaite atteindre et conserver à la fois un niveau d'équipements structurants attractifs en confortant la place et le rôle de son palais des sports **le Kindarena**, en **réhabilitant la patinoire Guy Boissière à Rouen**, en poursuivant la modernisation du **stade Robert Diochon** et en soutenant ses communes membres dans la construction et la rénovation d'infrastructure sportives (FAGIP, FSIC).

La Métropole accompagnera en 2019 près de 50 clubs sportifs par un soutien financier pour leurs équipes évoluant au niveau national et international et pour la réalisation, à la demande de la Métropole, de Missions d'Intérêt Général visant le développement du sport chez les jeunes, l'intégration, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations ...

La collectivité continuera de soutenir l'activité des grands clubs qui contribuent au dynamisme et à la promotion de la Métropole et jouent au-delà un rôle fédérateur sur le territoire.

En 2020, la Métropole souhaite continuer de développer les animations « Rendez-Vous sport de la Métropole » qui ont permis à ce jour de proposer à plus de 75 000 personnes, des activités physiques, encadrées par des professionnels, accessibles à tous et gratuites.

Par ailleurs, la Métropole poursuivra les études de faisabilité relatives au projet de construction d'un centre de formation pour les clubs de haut niveau porté par les clubs de hockey, rugby, basket et football.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT

La poursuite du projet T4



La quasi-totalité du projet structurant de l'Arc Nord Sud T4 qui comprend la réalisation de la nouvelle ligne T4 et le prolongement de la ligne F1 au nord est terminée, exceptés des derniers aménagements route de Neufchâtel à Bois-Guillaume qui seront réalisés en 2020. Les travaux relatifs à l'extension de la ligne T4 entre le CHU et la place du Boulingrin débuteront à l'automne 2020. Il sera proposé de mener des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ligne

F1 sud, entre le jardin des plantes et la place des Bruyères.

Renforcement de la performance et la sécurité du réseau de transport en commun avec acquisition de matériels roulants dont 3 bus électriques pour les TAE, opérations de gros entretien et de renouvellement de biens mis à disposition du concessionnaire de transport, poursuite de la mise en accessibilité du réseau, reprise d'une partie de la plateforme et des séparateurs TEOR, travaux de sécurisation règlementaire des traversées piétonnes du tramway, etc... ainsi que l'aménagement du carrefour 23 du tramway à Grand-Quevilly.

⇒ Encourager la multimodalité

En ce qui concerne la politique en faveur de l'utilisation du vélo, il sera proposé en 2020 des aménagements pour l'itinéraire de la Seine à vélo, de la voie verte à Maromme et des aménagements de super connecteurs vélo ainsi que pour la balade du Cailly.

Des études et de premières réalisations seront également mises en œuvre en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » et/ou de la démarche initiée par la Métropole en faveur du développement des mobilités actives (stationnement des vélos, quartiers démonstrateurs de la ville apaisée, zone à faible émission (ZFE)).

En outre, le dossier déposé par la Métropole dans le cadre de l'appel à projets TIGA ayant été sélectionné, des actions vont se poursuivre ou démarrer en 2020 : plateforme MAAS (Mobility As A Service), hyperviseur, living lab, véhicules autonomes...

2020 verra également la poursuite de l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques en accélérant et renforçant le déploiement des bornes en cohérence à la fois avec les démarches de mobilité propre de la COP21 et avec le projet territoire d'industrie sur l'électromobilité.

Stationnement : maillon indispensable de la politique de mobilité et levier important pour faire émerger une ville plus « apaisée », l'action de la Métropole montera en puissance avec notamment le début des travaux du parking de l'Hôtel de ville de Rouen et le démarrage des études de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du parking de la Cathédrale.

Poursuite de la rénovation des ouvrages d'art avec notamment la rénovation du pont Corneille ou la passerelle rue des docks et la poursuite des travaux de confortement de la tranchée ferroviaire rive gauche à Rouen en lien avec la SNCF et la Région.

Gestion du trafic

La Métropole poursuivra l'acquisition d'équipements de panneaux à messages variables ou de panneaux de jalonnement dynamique ainsi que le raccordement de nouveaux carrefours au Poste central de régulation du trafic (PCRT) pour favoriser une politique de gestion du trafic plus fluide, accompagner les travaux et optimiser l'information en temps réel.

⇒ **Les grands projets urbains**

L'année 2019 a été marquée par l'arrêt du PLUi et sa mise en enquête publique en vue d'une approbation en février 2020. Dans cette hypothèse, 2020 sera principalement consacrée à la mise en œuvre du PLU avec la préparation et l'engagement de la première modification du document, au lancement de nouvelles études sur les cavités souterraines pour répondre à la demande des communes.

Parc du Champ des Bruyères

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite des travaux portant sur les infrastructures, avec notamment la réalisation à 90% des plantations et la fin de la mise en place de la structure du parc. L'attribution des lots travaux pour la partie « bâtiment » du parc est intervenue au premier semestre 2019, pour un démarrage effectif en septembre dernier. Les appels à projets pour choisir le gestionnaire de l'espace « petite restauration » d'un part, et le magasin de produits bio et locaux d'autre part, situés tous deux dans la maison d'accueil du parc, ont aussi été attribués. Conformément aux précisions, le parc devrait ouvrir au public à l'été 2020.

Rouen Flaubert

Avec Rouen Flaubert, la Métropole porte un projet ambitieux qu'il est proposé à ce jour de maintenir tout en réévaluant les risques et en œuvrant collectivement à leur réduction à la source. Ce projet est emblématique de la volonté de la Métropole d'éviter l'étalement et de localiser les logements et activités au cœur de l'aire urbaine. Suite aux travaux de doublement de l'émissaire des eaux usées, l'année 2019 a été marquée par la reprise des travaux de voiries anticipées et la fin de l'acheminement des terres pour les remblais. Après les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'îlot Rondeaux B, la société Linkicity a été déposée un Permis de Construire en juin 2019 et la commercialisation sur ce macro-lot est en cours. Les études se poursuivent pour l'aménagement de l'îlot A attribué à Eiffage ainsi que pour le marco-lot 11 « Rives du Canal ». Sur la partie du projet concernant le GPMR, le Permis de Construire du siège social de Senalia a également été déposé. Les études du futur canal bleu sont actuellement en cours.

Quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

Dans l'attente des décisions sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (suspendues au vote de la Loi d'Orientation sur les Mobilités reportée à l'automne 2019), des études visant à conforter le quartier Saint-Sever ont été poursuivies ou lancées. En 2019, l'animation des espaces publics (réutilisation du mobilier de l'Armada, œuvre Monumentale) a été renforcé et des travaux d'accessibilité au centre commercial menés. En 2020, de nouveaux aménagements devraient être proposés, notamment pour donner corps au concept « quartier laboratoire de nature en ville » pour lequel des premières expérimentations seront menées en 2020.

FAVORISER LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ POUR LA VIE QUOTIDIENNE

⇒ **Environnement, agriculture et biodiversité**

La Métropole déjà fortement engagée pour améliorer la qualité de son environnement et la réduction de son empreinte continuera ses actions en ce sens en 2020. Notamment deux actions de la Charte Agricole de Territoire seront approfondies cette année : **l'animation du Projet Alimentaire de Territoire qui réunit près de 230 acteurs ainsi que la mise en place de l'observatoire foncier avec la profession agricole, les institutions et associations compétentes.**

Le MIN poursuivra ses investissements conformément à son plan stratégique. Ainsi, le Bâtiment acheteurs, composé de 13 box équipés de chambres froides sera livré au printemps 2020.



En matière de politique forestière, 2019 a été marqué par l'installation des œuvres « Forêt Monumentale » et par l'aménagement du parcours de santé « Ben Harrati » à Canteleu, accessible aux personnes en situation de handicap, des dépenses d'entretien seront programmées en 2020. D'autres projets devraient émerger comme la mise en valeur des sites des boucles de la Seine depuis les milieux forestiers à Hénouville et Duclair notamment.

2020 sera également marquée par le suivi des conséquences de l'incendie Lubrizol avec en particulier l'enjeu bassin aux bois. Les acquisitions foncières de terrains sur les coteaux se poursuivront ainsi que la préparation du nouveau plan d'action biodiversité pour les 5 prochaines années à venir. Ces programmes seront en partie financés par des subventions du FEDER, de l'Agence de l'Eau et de la Région.

⇒ **Poursuivre la dynamique COP21 locale en vue de la transition énergétique**

Votée le 8 octobre 2018, la politique Climat Air Energie de la Métropole est en voie d'être labélisée Cit'ergie niveau 2 (appellation française du European Energy Award). Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en 2019, intègre également l'ambition des acteurs du territoire de la Métropole à travers leurs engagements inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat. Près de 1 000 engagements concrets des communes, 14 communes engagées dans la démarche Cit'ergie, une centaine d'entreprises signataires de l'Accord, 18 coalitions d'actions rassemblant des acteurs privés et sans cesse plus de citoyens rejoignant la dynamique, affirmant les signes d'un engagement collectif fort du territoire en faveur de la transition écologique. **La Métropole, mettra en œuvre son PCAET et cherchera à intensifier et soutenir cette dynamique territoriale pionnière en poursuivant et en mettant en place de nouvelles méthodes pour les actions de démarchages et d'animation, en inscrivant l'accompagnement des acteurs locaux dans le fonctionnement des services**, et en s'appuyant sur le partenariat avec les institutions compétentes notamment la Région, l'Europe et l'Etat dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique qui devrait être signé d'ici fin d'année 2019.

Le travail sur la création d'un groupement d'achat d'énergie à l'échelle de la Métropole est, suant à lui, accompagné par une augmentation des prestations d'accompagnement et la mise en place d'outils adaptés. S'agissant de **la maîtrise de l'énergie, un renforcement progressif des missions de conseil auprès des particuliers** permettra d'atteindre les objectifs du PCAET. Sous réserve de validation du Fonds Air de l'ADEME, le déploiement d'un dispositif d'aide au remplacement des équipements bois-énergie sera étudié en 2020.

En 2020, l'accent sera mis sur la modélisation des épisodes de pollution à deux jours, l'expérimentation de nouvelles technologies et la sensibilisation autour des enjeux de qualité de l'air intérieur. Une aide exceptionnelle sera allouée à ATMO Normandie pour l'acquisition de matériels et outils de mesure de la qualité de l'air sur des délais très courts.

⇒ **Continuer à (ré)aménager la voirie, les espaces et éclairages publics**

Le travail sur la réduction de l'éclairage public (moins 10% des consommations énergétiques) sera poursuivi. En 2020, la Métropole bâtira un Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2021 à 2026 et intégrant les objectifs de mobilité douce (par exemple le budget 2020 pourrait prévoir 4 millions d'euros pour des travaux de pistes cyclables).

Plus globalement la Métropole souhaite, au travers de ses investissements, se re-questionner sur les usages de l'espace public en mettant l'individu et la qualité de vie au centre de ses préoccupations. Dans cette même logique, le verdissement et la lutte contre les îlots de chaleur seront au cœur des réflexions.

⇒ **Continuer la réduction des déchets**

La collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères est généralisée, sauf pour les secteurs commerçants et l'habitat collectif. Une expérimentation pour les déchets végétaux a été menée sur deux communes, avec accompagnement individualisé à l'évolution des pratiques, afin de réduire la production à sa source et de faire d'un déchet une ressource utile à la parcelle. Cela permet de réguler la présentation hebdomadaire et améliorer les conditions de travail des agents de collecte. La collecte d'hiver des déchets végétaux a été supprimée. L'activité de collecte en régie est également améliorée, avec un projet de refonte des tournées, avec changements possibles de jours de passage, et d'optimisation croisée avec les secteurs en prestation, à l'occasion de l'apparition de nouveaux flux, tels que les bio-déchets notamment pour les quelques gros producteurs (+10 tonnes/an). La stratégie des différentes collectes est menée en étroite collaboration avec le SMEDAR. 2020 s'inscrit dans la même dynamique de gestion efficiente du service.

⇒ **Poursuivre les investissements « Eau et assainissement »**

Entre 22 et 23 millions d'euros seront investis pour l'eau potable en 2020 notamment pour le renouvellement et le redimensionnement des réseaux, des travaux de sécurisation de la production et l'alimentation, divers travaux sur les réservoirs et sur le plan des études la poursuite des schémas directeurs eau potable et défense extérieure contre l'incendie ainsi que la poursuite des études de modélisation et de recherches d'une ressource en eau à exploiter d'ici 2030.

Concernant l'assainissement de nombreux investissements seront également réalisés pour la lutte contre les inondations et les ruissellements, des travaux de renouvellement/réhabilitation des conduites et le lancement des études directrices pour répondre aux enjeux du PLUi.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE : UNE MÉTROPOLÉ INCLUSIVE

- **Logement**

La Métropole Rouen Normandie a arrêté au 1^{er} avril 2019 son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 a été adopté à la fin de l'année. **Le budget 2020 sera alors le premier budget d'exécution de ce programme, centré sur la réhabilitation du parc de logement social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et de l'accession sociale à la propriété.**

- **Gens du Voyage**

En 2020, se poursuivent les travaux de gros entretien sur toutes les aires d'accueil des gens du voyage, les études et les aménagements liés aux créations d'aires d'accueil sur les communes (de + de 5 000 habitants) qui n'en possèdent pas encore et pour réaliser les travaux des locaux de confinement des aires concernées.

- **Solidarité, politique de la ville et renouvellement urbain**

En 2019, la politique de solidarité s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie métropolitaine en faveur de l'emploi dont le déploiement a démarré et qui sera mise en œuvre dans les trois prochaines années. La Métropole assure le pilotage stratégique de la démarche qui concerne 16 quartiers répartis sur 14 communes et concerne 10% de la population métropolitaine. Un avenant au Contrat de Ville qui sera signé début 2020 constituera un programme d'actions spécifiques à chaque quartier prioritaire. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) va permettre de réaliser des interventions pour la requalification de 9 des 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les conventions pluriannuelles par quartiers devraient être toutes approuvées d'ici fin 2019 pour un début des opérations en 2020.

- **Santé**

A partir des données fournies par l'ARS et l'URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), la Métropole a identifié les territoires les plus fragiles en matière d'offre et d'accès aux soins (7 communes). Un travail est désormais engagé avec l'URML et les professionnels de santé de ces territoires pour rechercher les solutions les plus adaptées, y compris la création de MSP (Maisons de santé pluridisciplinaire) ou de PSLA (Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires). 2 nouvelles études seront menées en 2020 (Cléon et Oissel). Les projets proposés par les communes peuvent être étudiés dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). La Métropole peut accompagner également à hauteur de 40 000€ les projets élaborés par les professionnels de santé dans les quartiers relevant de la politique de la ville.

- **Égalité et lutte contre les discriminations**

La Métropole mettra en œuvre en 2020 son 3^e Plan Égalité Femmes-Hommes 2020-2022 autour du développement d'une culture de l'égalité au sein de la Métropole ainsi que dans les politiques publiques.

Elle poursuivra la mise en œuvre du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations qui a déjà touché plus de 3 500 personnes et a touché 92% des communes relevant du contrat de ville.

- **Insertion**

La Métropole continuera d'investir en 2020 dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui bénéficiera à 900 personnes. Le projet « repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux » sera mené suite à un appel à projet de l'État. 15 communes et 4 associations se sont rassemblé en consortium dans cette démarche, l'idée étant de donner un nouvel élan aux pratiques existantes, de tester de nouvelles modalités d'intervention dans le « aller vers » et la « remobilisation » en mettant les jeunes au cœur des actions. Il s'agit d'apporter des solutions pour renouer la confiance et surmonter la défiance que ces jeunes peuvent avoir vis-à-vis des institutions.

- **Favoriser la participation citoyenne**

En 2020, la Métropole poursuivra la mobilisation de la participation citoyenne déjà bien engagée notamment à travers une communauté Facebook et d'un site internet « Je participe ». De nombreux projets métropolitains peuvent être accompagnés dans le cadre de la participation citoyenne.



Contexte national

La croissance économique mondiale rentre dans une phase de ralentissement avec des taux de croissance revus à la baisse impactant aussi la zone Euro. La tendance en France est à une reprise économique modérée.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 a été construit avec des hypothèses de croissance inférieures au scénario retenu dans la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022. Celle-ci prévoit une participation des collectivités à l'amélioration des finances publiques sous la forme :

- D'une hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités limitée à +1,2% par an (en € courants) ;
- De la réduction du besoin prévisionnel de financement du budget principal.

En 2018, la Métropole a respecté ces deux objectifs.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales va modifier la structure des ressources de la Métropole. Celle-ci va modifier le lien fiscal entre la Métropole et ses contribuables ménages. En, effet, en substitution, la Métropole se verra allouée une fraction de taxe sur la valeur ajoutée à compter de 2021. Au-delà, l'absence de valorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation en 2020 représentera une perte de ressource de l'ordre de 0.6M€.

Le taux de taxe d'habitation de la Métropole est resté stable à 8.35% depuis le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation en 2011. La Métropole a maintenu ce taux depuis 2011, taux qui est le 5^e plus bas (hors Paris) des 22 métropoles.

La dotation d'intercommunalité a connu en 2019 une réforme d'ampleur qui n'a toutefois pas affecté le calcul en faveur de la Métropole. Ainsi, la Métropole a perçu 16.8M€ en 2019, et ce montant évoluera en fonction de la croissance de la population.

Le territoire de la Métropole (communes et métropole) est à la fois contributeur (à hauteur de 1.2M€) et bénéficiaire (à hauteur de 12.1M€ en 2019) au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ces volumes devraient rester similaires pour 2020.

Contacts presse Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 12 21 38 54

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05